

date de l'établissement des différentes nationalités sous la constitution anglaise, et le dernier exemple nous a été fourni par le Commonwealth de l'Australie. Sa représentation est fixée par la division de la population de l'état par 72. De cette manière vous trouvez le nombre des députés accordés à chaque état, mais il y a une exception à cette règle. La même exception s'applique à la Colombie-Anglaise. Le minimum de sa représentation est fixé, et quand ce nombre 72 met la représentation du Commonwealth au-dessous de cinq, cet état reçoit une représentation de cinq. En d'autres termes, la représentation est fixe ou le minimum ne peut être réduit. La représentation d'aucun état du Commonwealth australien ne peut tomber au-dessous de cinq. Pour prouver ce principe, la Tasmanie, dans le Commonwealth, qui n'a droit qu'à une représentation de quatre, en a maintenant cinq. De sorte que cela n'est pas nouveau en Australie. Quand les Australiens rédigèrent la constitution de leur Commonwealth, ils comprirent la nécessité de donner aux différentes parties qui devaient le composer un minimum irréductible, comme le Canada donna à la Colombie-Anglaise et comme celui que, à notre avis, le Canada avait donné à l'île du Prince-Edouard, lorsqu'elle entra dans la confédération.

L'honorable M. CLORAN: Ce qui a été dit au sujet de l'Australie est parfait. Je ne puis maintenant insister sur l'effet que l'état du New-Hampshire, l'état du Rhode-Island ont dans le Sénat des Etats-Unis une aussi forte représentation que l'état du New-York ou de la Pennsylvanie, avec leurs populations de plusieurs millions. L'honorable sénateur aurait pu dire cela dans son discours et cela aurait servi d'argument à l'avenir, que le Congrès des Etats domine aujourd'hui le monde entier par la parole et les actes d'une douzaine d'hommes qui viennent de petits états.

L'honorable M. MURPHY: L'honorable sénateur se rappellera que, l'année dernière, en parlant de cette résolution relative à l'augmentation de la représentation de l'Ouest, j'ai touché cette question, et j'ai cité le Rhode-Island, le plus petit état de l'Union, avec une population d'un demi-million d'âmes et une représentation fixe de deux membres dans le Sénat tout comme celle de l'état du New-York. Tout cela tend à démontrer que la représentation d'un état, quelle qu'elle soit, lui permet de conserver son autonomie comme état. Voyez la position absurde où nous serions si la

loi, telle qu'interprétée maintenant par le Conseil privé, nous était appliquée. Nous verrions bientôt notre fin, nous verrions ce que, à mon sens, aucun membre de cette Chambre-ci n'aimerait à voir, c'est-à-dire le jour où nous, gens de l'île du Prince-Edouard, n'aurions qu'un seul représentant. J'ignore si nous pourrions en avoir moins qu'un. Le jour pourrait venir où nous n'en aurions pas un seul.

L'honorable M. McSWEENEY: Vous en avez quatre dans le Sénat.

L'honorable M. MURPHY: Oui, mais nous parlons de la Chambre des communes où les deniers publics sont gardés, où sont adoptées des lois importantes. Une voix dans la Chambre populaire est toujours essentielle pour le bon gouvernement d'une province. Personne ne voudrait d'un état de choses comme celui dont j'ai parlé. Nous avons abdiqué notre droit au gouvernement autonome. Nous avons brisé nos relations commerciales, que nous entretenions surtout avec les Etats-Unis, Terre-Neuve et les Antilles; nous nous sommes engloutis dans la Confédération et conséquemment dans de nouvelles sphères, notre province s'est trouvée, à un certain moment, la plus mal placée, parce que durant longtemps les provinces supérieures n'ont pas acheté nos produits. Les Provinces maritimes n'ont pas progressé, et le commerce que nous faisons avec Terre-Neuve et les Antilles a été coupé, de sorte que, pendant quelque temps, la crise commerciale et financière a été plus forte que celle que la province pouvait subir. Elle nous a réduits presque à la mendicité. Cependant nous sommes sortis de ces embarras-là. L'autre jour, je causais avec un financier et il m'a dit que plus on allait vers l'ouest plus la dépression financière se faisait sentir.

Il a dit: c'est dans la province de l'île du Prince-Edouard que la situation est la meilleure; ensuite vient le Nouveau-Brunswick, et plus vous allez vers l'ouest plus elle empire". Je veux que les honorables sénateurs connaissent la situation: je désire non seulement la sympathie de chaque membre de la Chambre, mais je veux la coopération active de chaque sénateur pour remédier au mal dont nous souffrons. Je lirai des extraits des discours prononcés dans la législature en 1865 et en 1873. Je lirai un télégramme de M. Hawthorne, qui était alors premier ministre de la province et le principal représentant de l'île du Prince-Edouard. Ce télégramme était